



DECLARATION
de
CONFORMITE AU CONTACT ALIMENTAIRE SUR MATIERE CERAMIQUE

N° ***

Le présent document vise à déclarer que notre produit réalisé en **PIERRE DE LAVE DU VOLCAN ETNA COMPLETE DE REVETEMENT CERAMIQUE-VITRIFIE** pour le contact avec toutes les denrées alimentaires, est

CONFORME

à la législation communautaire européenne suivante:

- **Règlement CE n° 1935/2004;**
- **Directive 84/500/CEE et 2005/31/CE.**

et à la législation italienne suivante:

- **Decreto 4 Aprile 1985 e Decreto 1 Febbraio 2007 e successivi aggiornamenti.**

Le matériel soumis à test d'aptitude alimentaire a respecté les limites de migration spécifique du plomb et du cadmium dans les conditions définies aux rapports d'essai n. 696/17, n. 697/17 et n. 698/17 datées du 25/07/2017 émis par le laboratoire **CENTRO CERAMICO BOLOGNA**.

Cette déclaration sera renouvelée en cas de changements significatifs dans la composition ou la fabrication du matériel ou si les références législatives susmentionnées seront modifiées, et par conséquent les mises à jour nécessiteront une nouvelle vérification aux fins de la conformité.

Date d'émission: 1er Août 2017

Lieu de production: Sicile - Italie